

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril, Monsieur Henri DESTRÉS, Maire de Sideville, a convoqué le Conseil Municipal le mardi 10 avril 2025 à 14h00.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 20 mars 2025
2. Approbation du compte financier unique (CFU) 2024
3. Affectation du résultat 2024
4. Vote des taux d'imposition 2025
5. Vote du budget primitif communal 2025
6. Devis travaux supplémentaires électricité
7. Manche Numérique : convention occupation domaine privé
8. Résidence intergénérationnelle – présentation esquisse SA HLM
9. Viabilisation terrain Hameau Colette - Devis maîtrise d'œuvre
10. Questions et informations diverses

PROCES-VERBAL
Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Sideville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire, Monsieur Henri DESTRÉS.

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Thérèse PARIS, Joël LIAIS, Martine DUPONT, Charlotte HAMELIN, Lionel LERÉVÉREND, Jean-Baptiste LETERRIER, Philippe PIOL, Brigitte SANSON, Pascale TISSOT, Samuel VERLINDE, Sébastien VRAC

Excusés : Martine PAGNY (pouvoir à Henri DESTRÉS), Patricia DUPONT (pouvoir à Thérèse PARIS)

Secrétaire de séance : Lionel LERÉVÉREND

Arrivée de madame Charlotte HAMELIN à 14h40

Début de la séance : 14h00

Procès-verbal séance du 20 mars 2025

Le procès-verbal du 20 mars 2025 est arrêté. Aucune observation n'a été formulée.

Approbation du compte financier unique (CFU) 2024

[Délibération N° 2025-19]

Monsieur le Maire présente aux conseillers le compte financier unique (CFU) pour l'année 2024 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses budget principal	487 952,51 €
Recettes budget principal	554 900,90 €
<u>Résultat de fonctionnement</u> =	66 948,39 €

Excédent reporté budget principal (N-1) 248 951,09 €

Résultat à affecter = 315 899,48 €

Section d'investissement

Dépenses	190 157,45 €
Recettes	93 286,44 €
<u>Résultat d'investissement</u> =	- 96 871,01 €

Résultat antérieur	278 866,61 €
Solde d'investissement =	181 995,60 €
<u>Reste à réaliser</u>	
Dépenses	10 891,97 €
Recettes	<u>33 385,00 €</u>
Solde du reste à réaliser =	22 493,03 €
Résultat cumulé investissement =	204 488,63 €

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;
 Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique ;
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
 Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, 13 voix pour, monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le Compte Financier Unique 2024
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix pour : 13
 Voix contre : 0
 Abstentions : 0

Affectation du résultat 2024 [Délibération N° 2025-20]

Le résultat à affecter étant de 315 899,48 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, considérant qu'il n'y a pas besoin de financement au budget investissement, décide de le reporter de la façon suivante au budget 2025 :

Résultat reporté au budget fonctionnement : 315 899,48 €
 (Ligne 002)

Voix pour : 14
 Voix contre : 0
 Abstentions : 0

Arrivée de madame Charlotte Hamelin à 14h40

Vote des taux d'imposition 2025 [Délibération N° 2025-21]

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Il est proposé aux membres du conseil de suivre l'avis de la commission finances et d'augmenter les taux de fiscalité de 0,81 % et de les détailler selon le tableau suivant :

TAXES DIRECTES	TAUX	PRODUIT ATTENDU
Foncier bâti	39,99 %	194 711 €
Foncier non bâti	29,69 %	17 636 €
Taxe d'habitation (maisons secondaires)	10,27 %	1 941 €
TOTAUX		214 288 €

Le montant du produit attendu serait de **214 288,00 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer les taux d'imposition en 2025 à :

- Foncier bâti : 39,99 %
- Foncier non bâti : 29,69 %
- Taxe d'habitation : 10,27 %

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Vote du budget primitif communal 2025

[Délibération N° 2025-22]

Il est présenté au Conseil Municipal le budget primitif 2025 qui se décompose ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

011 Charges à caractère général	166 802,52 €
012 Charges de personnel	300 100,00 €
014 Atténuation de produits	9 100,00 €
023 Virement section investissement	200 566,48 €
042 Opérations d'ordre entre section	21 621,00 €
065 Autres charges de gestion courante	124 450,00 €
066 Charges financières	1 900,00 €
067 Charges exceptionnelles	200,00 €
068 Dotations aux provisions	500,00 €

Total des Dépenses de fonctionnement = 825 240,00 €

Recettes

002 Résultat de fonctionnement reporté	315 899,48 €
013 Atténuation de charges	50 000,00 €
070 Produits des services	38 100,00 €

073 Impôts et taxes	286 808,00 €
074 Dotations et participations	99 675,00 €
075 Autres produits gestion courante	34 757,52 €
Total des Recettes de fonctionnement =	825 240,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

16 Remboursement d'emprunts	26 201,98 €
20 Immobilisations incorporelles	21 500,00 €
204 Subventions d'équipement versées	37 325,00 €
21 Immobilisations corporelles	458 373,02 €
45 Travaux sur mandat	29 300,00 €
Total des Dépenses d'investissement =	572 700,00 €

Recettes

001 Solde d'exécution reporté	181 995,60 €
021 Vrt de la section de fonctionnement	200 566,48 €
024 Produits des cessions d'immos	3 780,00 €
040 Opérations d'ordre entre section	21 621,00 €
10 Dotations Fonds divers-réserves	35 722,92 €
13 Subventions d'investissement	121 689,00 €
45 Travaux sous mandat	7 325,00 €
Total des Recettes d'investissement =	572 700,00 €

Le Conseil Municipal, accepte, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, ce budget.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Devis travaux supplémentaires électricité

[Délibération N° 2025-23]

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que monsieur Lelaidier a effectué des travaux d'électricité pour remettre en conformité les bâtiments communaux suite aux contrôles de la société APAVE. Il s'avère que des travaux supplémentaires sont nécessaires sur différents points, ajout de blocs de secours et de télécommandes. Monsieur le Maire présente aux conseillers un devis de l'entreprise Lelaidier d'un montant TTC de 986,40 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Accepte le devis de l'entreprise Lelaidier pour un montant TTC de 986,40 €

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Manche Numérique : convention occupation domaine privé

[Délibération N° 2025-24]

Monsieur le Maire informe les conseillers que Manche Numérique met en place la fibre optique pour assurer la desserte de tous les foyers, entreprises et sites publics du département. A cet effet, Manche Numérique doit procéder à l'implantation en sous-sol de fourreaux contenant des câbles de fibres optiques. Afin d'établir son réseau sur la commune, Manche Numérique nous demande l'autorisation d'implanter une partie de la dite infrastructure sur la parcelle ZH 476. Manche Numérique propose de signer une convention avec la commune d'une durée de 15 ans à compter de la date de signature. Elle serait ensuite tacitement reconduite par périodes successives de 15 ans sauf résiliation de l'une des parties en respectant un préavis de 1 an.

Vu les compétences de Manche Numérique, syndicat mixte en charge de l'aménagement numérique du territoire départemental et notamment du déploiement du réseau public de fibre optique dans la Manche ;
Considérant le projet de déploiement de la fibre sur la commune afin d'améliorer la desserte numérique des habitants et entreprises et sites publics,

Considérant la nécessité d'implanter des fourreaux en sous-sols destinés à accueillir les câbles de fibre optique et l'installation d'une armoire de rue et d'une chambre L3T sur le domaine privé communal situé Hameau Colette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés

- Autorise l'implantation d'une armoire de rue et d'une chambre L3T
- Approuve les termes de la convention,
- Autorise monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Résidence intergénérationnelle – présentation esquisse SA HLM

[Délibération N° 2025-25]

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Sa HLM a choisi le cabinet Boisroux pour la réalisation de la résidence intergénérationnelle. Monsieur le Maire présente au conseil l'esquisse proposée par le cabinet lors d'une réunion le 31 mars avec les adjoints. Cette esquisse permettra de commencer la recherche d'entreprise pour la maîtrise d'œuvre pour la viabilisation du terrain.

Il est proposé aux membres du conseil de recueillir leurs observations et suggestions afin que le cabinet Boisroux continue de travailler sur le projet.

Il est demandé :

- qu'une largeur de 5 mètres de voirie et 1 mètre 50 de trottoir soient gardée.
- d'être vigilant avec les limites de propriété
- de voir s'il serait possible de faire un demi-niveau pour diminuer le dénivelé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, charge monsieur le Maire de soumettre les observations au cabinet Boisroux

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Viabilisation terrain Hameau Colette – devis maîtrise d'œuvre

[Délibération N° 2025-26]

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la SA du HLM se charge du projet de résidence intergénérationnelle située Hameau Colette.

Considérant l'intérêt pour la commune de favoriser le développement d'une offre de logements intergénérationnels sur son territoire,

Considérant que la commune est propriétaire du terrain situé Hameau Colette cadastré ZH 475,

Considérant la volonté de la commune de céder ce terrain à la SA HLM afin d'y permettre la réalisation de ce projet

Considérant que la commune doit procéder à la viabilisation du terrain avant la cession,

Monsieur le Maire présente les devis pour les travaux de viabilisation,

Entreprise Infra VRD pour un montant HT de 11 424 € (forfait de maîtrise d'œuvre basé sur un montant maximal de travaux de 168 000 € HT. Taux appliqué en cas de dépassement : 6,80 %)

Entreprise LAINÉ Fabien pour un montant HT de 11 990 € (forfait de maîtrise d'œuvre basé sur un montant maximal de travaux de 150 000 € HT. Taux appliqué en cas de dépassement : 7,99 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- De retenir l'entreprise la moins disante, soit l'entreprise Infra VRD pour un montant HT de 11 424 €
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Questions et informations diverses :

- Voie de contournement : Monsieur le Maire informe les conseillers avoir eu connaissance d'un nouveau projet de contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin déposé par le groupe de la gauche sociale et écologique du Conseil Départemental de la Manche. Ce nouveau tracé emprunte l'avenue du Mont du Roc. Il est rappelé que cette avenue est devenue une voie verte en septembre 2024. Il est proposé de l'élargir ce qui signifie abattre les 200 hêtres plantés dans un projet de restauration de l'avenue suite à la tempête de 1987. Ce qui signifie également créer une route en zone humide sur 2 km et sur une zone inondée régulièrement en hiver sur plus de 500m. Il est souligné la forte consommation de terres agricoles et la coupure d'un siège d'exploitation du reste de ses parcelles. De plus cette avenue a un fort dénivelé qui ne se prête pas à ce genre de route. Le conseil municipal, après s'être étonné de ne pas avoir été consulté par ce groupe pour discuter du projet, émet un avis défavorable sur ce tracé.
- Chasse aux œufs : 26 avril 2025
- Vide grenier : 27 avril 2025
- Repas des aînés : 04 mai 2025
- La fête des parents : 31 mai 2025

La séance est levée à 16h10

Le Maire

Le secrétaire de séance